

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/04

OBJET : MODIFICATION DE L'AFFECTION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024/04/20.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 04 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine - SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CAILLAUD Monique – PATAUD Annick – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine - CALOMINE Alain – LAINE Joël – BUSSIERE Jean-Claude – DUGAY Jean-Pierre - LEGROS Jean-Bernard – BOSLE Alain – BOUDEAU Philippe – DUBOUIS Sandrine - VALLAEYS Gaël

Etaient excusés : MALIVERT Jacques - GARGUEL Karine - MALIVERT-LAGRAVE ANNICK - CLOCHON Bruno - FERRAND Marc - PAROT Jean-Pierre - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - NOURRISSEAU Pierre-Marie - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAC Jérôme - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – GAILLARD Thierry

Pouvoirs :

1. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. CALOMINE Alain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
5. M LARICHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre

Suppléances : Mme LANDREVIE Laurence remplace Mr FERRAND Marc
Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mr PICOURET Michel remplace Mr TROUSSET Patrick

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°2024/04/20 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 ;

Le 4 avril 2024, le conseil communautaire a été amené à se prononcer sur l'affectation de résultats du budget principal. La délibération présentée en séance ordinaire a été adoptée à l'unanimité. Les services de la Préfecture chargés du contrôle budgétaire ont alerté sur une discordance entre le compte de gestion dressé par le Trésorier et le compte administratif dressé par la Communauté de communes.

- D'une part, les écritures comptables d'affectation de résultats de 2022 à 2023 n'ont pas toutes été suivies des bordereaux de dépenses (affectation de 200 000 € au compte 1068 pour alimenter la section d'investissement par le résultat de fonctionnement) ;
- D'autre part, une erreur de plume de 40 centimes s'est glissée dans l'écriture des recettes d'investissements, il fallait inscrire 766 216.18 € au lieu 766 216.58 €.

Pour respecter la philosophie du vote de 2023 sur l'affectation des résultats 2022 et rappelant que la section d'investissement était en déficit en 2023, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 budget général		
	RESULTATS BRUTS 2023 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	6 153 384,32 €
	Total des titres (recettes)	6 797 556,57 €
A	Différence	644 172,25 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	747 991,71 €
	Total des titres (recettes)	766 216,18 €
A'	Différence	18 224,47 €
	RESULTATS REPORTEES 2022 (inscrits au budget 2023)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	1 208 927,29 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 113 177,05 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	1 853 099,54 €
D	Investissement D = A' + B'	- 94 952,58 €

ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)		
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	924 822,72 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	476 823,92 €
E	Solde	- 447 998,80 €
F	F = D + E = besoin de financement	- 542 951,38 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 = C + D	1 758 146,96 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	960 148,56 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	- 94 952,58 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	892 950,98 €
	TOTAL AFFECTE	1 758 146,96 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la modification de l'affectation de résultat 2023 au budget principal ;
- Se prononce favorablement sur l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus ;
- Se prononce le retrait de la délibération du 4 avril 2024 n°2024/04/20 au profit de la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.